

Communiqué de presse
Berne, le 9 décembre 2014

L'accès aux soins n'est pas assuré pour tous dans tous les cantons en Suisse !

Le droit à la santé est un droit fondamental de l'être humain et l'accès aux soins est un élément essentiel de ce droit.

Cependant, certaines régions de Suisse ne disposent d'aucun système pour faciliter l'accès aux soins des populations vulnérables ; ailleurs c'est l'accès aux subsides cantonaux qui est impossible et pourtant indispensable pour les couches les plus pauvres de la population. Entre autres, les personnes sans statut légal qui vivent et travaillent en Suisse et dont les revenus ne permettent pas de faire face à la dépense des primes d'assurance.

Dans une brochure intitulée «accès aux soins des populations vulnérables en Suisse», la Plate-forme nationale résume et synthétise les constats posés par ses membres en matière d'accès aux soins dans divers cantons. Dans les problématiques recensées, **l'inégalité entre cantons** dans l'accès aux soins ressort en tout premier lieu.

Des recommandations sont émises dans la brochure de la Plate-forme; parmi elles, deux sont particulièrement importantes pour garantir le droit à la santé pour tous :

→ **Garantir un accès minimal aux soins pour tous dans chaque canton**

Chaque canton devrait disposer d'un dispositif de santé primaire facilement accessibles à tous. Ce dispositif permettrait d'améliorer la promotion de la santé, la prévention, la qualité et la continuité des soins.

→ **Permettre l'accès à l'assurance-maladie et aux subsides dans chaque canton**

En 2002, une directive fédérale précise que les personnes sans statut légal font partie des catégories soumises à l'assurance obligatoire afin de veiller à ce que les compagnies d'assurance acceptent de les affilier : la Plate-forme demande l'application stricte de la directive. En parallèle, il est important de rendre possible la demande de subside, afin de faire face aux cotisations élevées de primes d'assurances ; dans ce but, les cantons devraient permettre l'auto-déclaration de la situation financière pour déposer une demande.

Par ses recommandations, la Plate-forme entend souligner que les enjeux en termes de soins et de santé publique doivent s'appliquer à l'échelle d'un territoire et non d'un statut légal. La lutte contre les inégalités sociales et de santé est, de manière générale, bénéfique pour l'ensemble de la société et participe à la cohésion sociale, ainsi qu'à la stabilité économique.

Lien brochure : www.sante-sans-papiers.ch/acces-aux-soins

La Plate-forme nationale pour l'accès aux soins de santé des sans-papiers regroupe depuis 2006 ces différentes institutions:

Antenna May Day Tessin, **Aide Suisse contre le Sida** Zürich, **Anlaufstelle für Sans-Papiers** Basel, **Berner Beratungstelle für Sans-Papier** Berne, **CRS Assistance médicale pour les Sans-Papiers** Bern, **Consultation Ambulatoire Mobile de Soins Communautaires (CAMSCO/HUG)** Genève, **Dispensaire des rues** Neuchâtel, **Fri-Santé** Fribourg, **HEKS/EPER (SPAGAT)** Aarau, **Kontakt und Beratungstelle für Sans-Papiers** Lucerne, **Médecins du Monde Suisse**, **Meditrina SRK** Zürich, **Pharmaciens sans frontière** Genève, **Poliklinique Médicale Universitaire (Unité des Populations Vulnérables)** Lausanne, **Point d'Eau** Lausanne, **Sans-Papiers Anlaufstelle Zürich SPAZ** Zürich.

Contact :

- Médecins du Monde, Antoine Morata : 032 725 36 16 / 078 854 32 65 (français)
- Consultation Ambulatoire Mobile de Soins Communautaires, Dr Marius Besson : marius.besson@hcuge.ch (français)
- Antenna MayDay, Monica Marcionetti : 079 590 39 46 (italien)
- Schweizerisches Rotes Kreuz, Corinna Bisegger : 079 204 80 39 (allemand)